

Matoury, le **XX/XX/2023**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL**

**DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE LA MOBILITE**

Anne-Flore RIODIN
0594 28 85 87 / 0694 31 51 41
anne-flore.riodin@cacl-guyane.fr

À

Monsieur Jean-Jacques STAUCH
Directeur Général de la Société Immobilière de la
Guyane (SIGUY)
25 Avenue Pasteur
BP 258
97 326 Cayenne Cedex

N°/2023/CACL/AFR

Objet : Attribution d'une subvention au titre de la construction de Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) – bailleur social

Pièce jointe :

- ✿ Règlement des aides à l'habitat de la CACL ;
- ✿ Décision N° **XX** / 2023 / CACL

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre demande de subvention en date du 13 juin 2023 pour la production de 12 (douze) LLTS dans le cadre de l'opération « Bois Joly », et, considérant le budget principal de la CACL pour l'année 2023, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de vous accorder une subvention en vue de la réalisation de votre projet situé à l'adresse postale suivante :

*ZAC « Écoquartier Georges OTHILY »
Section AN 955 et 956
Le Grand Beauregard
97 354 Rémire-Montjoly.*

Le montant de la subvention s'établit à **30 000 € (trente mille euros)**, soit un montant forfaitaire de 2 500 € (deux-mille cinq cent euros) par logement.

Ainsi, afin de procéder aux formalités administratives visant au versement de cette subvention, je vous invite d'ores et déjà à faire parvenir les pièces suivantes à mes services, par voie électronique, si elles n'ont pas encore été transmises :

✿ **Concernant le premier versement forfaitaire de 18 000 € (dix-huit mille euros), soit 60 % de la subvention :**

- ✿ La convention CACL – SIGUY signée ;
- ✿ L'ordre de service de commencement des travaux ;
- ✿ L'arrêté de Permis de Construire (PC) ;
- ✿ Les plans ;
- ✿ Un extrait K-Bis ;

- ✿ Un Relevé d'Identitaire Bancaire (RIB) ;
- ✿ La demande de versement ci-dessous.

🌀 Concernant le deuxième versement forfaitaire de 12 000 € (douze-mille euros) permettant de solder la subvention, soit les 40 % restant :

- ✿ La déclaration d'achèvement de travaux ;
- ✿ Le bilan financier global par poste ;
- ✿ Les factures justificatives ;
- ✿ La demande de versement ci-dessous.

Pour rappel et conformément aux clauses générales du règlement des aides de la CACL (<i>confer annexe</i>)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✿ À la clôture de l'opération, la CACL procédera à l'analyse du bilan d'opération définitif ;✿ En cas de diminution de plus de 5 % du prix de revient prévisionnel, la CACL ajustera l'aide proportionnellement à la diminution constatée et au coût réel des travaux ;✿ En cas de manquements aux engagements conventionnels, le versement pourra être remis en cause. |
|---|

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Serge SMOCK



Raison sociale :

Adresse Postale :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

DEMANDE DE PAIEMENT

(À retourner accompagnée des pièces justificatives, complétée et signée)

Au titre de notre demande de subvention pour la production de 12 (douze) LLTS pour l'opération « Bois Joly », j'ai l'honneur de solliciter (cocher le versement sollicité au moment de la demande) :

Le premier versement forfaitaire de 60 % ;

Le deuxième versement forfaitaire de 40 % pour solder la subvention.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de ma demande.

Je vous indique que pour toute vérification, la CACL peut me contacter aux coordonnées indiquées en en-tête de ce courrier :

Lieu :

Date :

Tampon :

